



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAUN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Eric SIGURE, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laëtitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAUN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,

Absente :

Delphine GUY

Arrivé en retard :

Arnaud JEAN, arrivé à 19h56 mais présent à toutes les délibérations.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.22.005 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culturel

Christian DUMAS expose :

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL.21.016 du conseil municipal du 30 mars 2021,

Vu la délibération DL.21.076 du conseil municipal du 14 décembre 2021,

La Ville d'Ingré a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culturel selon la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre architecturale sur esquisse en application des articles L.2125-1 (alinéa 2), R.2122-6, R.2162-15 à R.2162-26, R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la Commande Publique.

Les travaux du pôle culturel se composent de :

- Réhabilitation de bâtiments pour l'extension d'une école de musique,
- Extension neuve de la salle de spectacle Brice Fouquet,
- Construction d'une médiathèque,
- Construction d'un hangar logistique.

Les jurys de concours se sont déroulés les 14 juin 2021 et 24 novembre 2021. Le groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecte SCOP B-A BO de Chartres, a été retenu comme lauréat du concours.

Le pouvoir adjudicateur est entré en négociation avec le lauréat du concours le 14 janvier 2021 conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique.

La mission qui est confiée au groupement dont le mandataire est le cabinet SCOP B-A BO, est une mission de base assortie des options pour les ouvrages en bâtiment :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse

DIA	Diagnostic (pour les opérations de réhabilitation)
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
CALCUL C-	Calcul de l'impact environnemental du bâtiment
PRO	Etudes de projet
AMT	Assistance pour la passation des marchés de travaux
SYNTHESE	Etude de synthèse (préparation de chantier)
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
SSI	Système de sécurité incendie
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Complété en option des missions :

Mission(s)	Désignation
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
EXE QUANTITATIFS	Etudes d'exécution et de synthèse

La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise d'œuvre est proposé sur la base suivante :

- Enveloppe financière affectée aux travaux : 5 994 550€ HT
- Taux de rémunération du maître d'œuvre (base et options) : 13.34%

Le taux de rémunération est définitif. Le montant de la rémunération est provisoire. Le montant de la rémunération définitive sera fixé à l'issue de la phase d'Avant-Projet définitif (APD).

Le marché de maîtrise d'œuvre est donc attribué au groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecture SCOP B-A BO dont la composition est :

	Désignation	Prestations exécutées
Mandataire	SCOP ARL B-A-Bo 6 impasse des Castors 28000 CHARTRES	Architecte mandataire QEB, architecture biosourcée Concepteur certifié PASSIF ProPaille
Co-traitant	Atelier DESMICHELLE Architecture 6 impasse des Castors 28000 CHARTRES	Architecte associé Architecture biosourcée ProPaille
Co-traitant	Egis Bâtiments Centre Ouest Agence : 60 rue Blaise Pascal – CS 24305 37043 Tours cedex 1	Ingénierie TCE : économie de la construction, structure, VRD, fluides, thermique, environnement et économies d'énergie, électricité courants forts/courants faibles
Co-traitant	ACOUSTB Siège social : 24 rue Joseph Fourier 38400 Saint Martin d'Hères	Ingénierie acoustique
Co-traitant	SATIVA Paysage 16 impasse Guénard 41100 VENDOME	Paysagiste urbaniste
Co-traitant	Architecture Sophie THOMAS 9 avenue de Taillebourg 75011 PARIS	Scénographie du spectacle

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 4 FEV. 2022

COURRIER 5

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique au groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecte SCOP B-A BO, au taux de rémunération global de 13,34%.
- Signer ledit marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

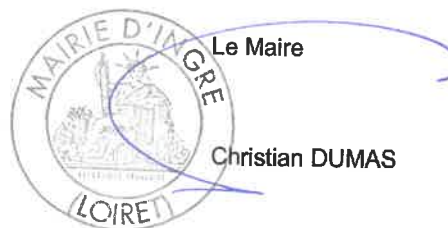
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 02 février 2022

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : 04 février 2022

Notification le : 04 février 2022





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_005
Date de la décision :	2022-02-02 00:00:00+01
Objet :	attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culturel
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220202-DL_22_005-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_0.xml	text/xml	1536
Nom original :		
DL.22.005 -FIN- attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un pole culturel.pdf	application/pdf	60460
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	60460
Nom original :		
1-pièces globales.pdf	application/pdf	13347744
Nom métier :		
21_PA-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	13347744
Nom original :		
2-pièces globales.pdf	application/pdf	29071758
Nom métier :		
21_PA-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	29071758
Nom original :		
3-pièces globales.pdf	application/pdf	16136645
Nom métier :		
21_PA-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	16136645
Nom original :		

<i>4-pièces globales.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>43951474</i>
<i>Nom métier :</i>		
<i>21_PA-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_5.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>43951474</i>
<i>Nom original :</i>		
<i>PV JURY 1 SIGNE.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>526960</i>
<i>Nom métier :</i>		
<i>21_PA-045-214501694-20220202-DL_22_005-DE-1-1_6.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>526960</i>

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>7 mars 2022 à 11h28min55s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>7 mars 2022 à 11h29min00s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>7 mars 2022 à 11h30min25s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>7 mars 2022 à 11h30min42s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-03-07</i>